

I. Compatibilité avec les schémas et plans – PJ n°15

Aucun parc national, parc naturel régional, réserve naturelle ou parc naturel marin n'est recensé sur le territoire de la commune de GUENROUET, où se trouve le plan d'épandage et le site d'exploitation.

Le tableau suivant atteste de la compatibilité du projet avec les programmes et plans :

Schéma ou plan	Articulation sur le projet
Programmes d'actions Nitrates national et régional	Voir Article 16, 26 et 27
Plan de Déplacement Urbain	Non concerné
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	SCOT PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS DES BOIS
Schémas départementaux des carrières	Non concerné
Plan National de Prévention des Déchets	Voir Articles 33, 34 et 35 sur la gestion des déchets
Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux	
Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PREDD)	Non concerné
Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)	L'élevage est localisé sur un site existant. Des mesures seront mises en place pour réduire les émissions dans l'air et optimiser le trafic routier.
Charte de parc naturel régional	Non concerné
Charte de parc national	Non concerné
Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	Le projet n'est pas localisé dans des corridors écologiques.
Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation des incidences Natura 2000	Non concerné
Schéma régional de développement de l'aquaculture marine	Non concerné
Schéma de mise en valeur de la mer	Non concerné
Directive de protection et de mise en valeur des paysages	Non concerné
Plan de prévention des risques technologiques	Non concerné
Plan de prévention des risques naturels	Non concerné
Plan de sauvegarde et de mise en valeur	Non concerné
SDAGE/SAGE	Voir Article 16